

Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive (AS) du collège André Citroën du 17/09/2020

I Bilan de la saison 2019-2020

I-1 Présentation de l'Association Sportive

Un quart des élèves du collège fait partie de l'AS, en majorité des filles, et des benjamins.

L'implication des élèves peut se faire à 3 niveaux différents : en loisir, en compétition ou en non-pratiquants (Jeunes Officiels = arbitres).

De très bons résultats dans toutes les disciplines malgré une saison écourtée du fait de la crise sanitaire.

I-2 Bilan financier

Auparavant les comptes étaient établis sur une année scolaire, ils sont maintenant présentés sur une année civile. Présentation des années 2019 et 2020.

Les recettes : 97% proviennent des licences, des ventes de sweats et des participations aux compétitions.

Les dépenses : en 2019, les dépenses étaient supérieures aux recettes du fait des nombreuses qualifications en championnat de France et du coût que cela implique en déplacements et hébergements. Pour 2020, actuellement, le résultat est aussi négatif car les cotisations 2020 n'ont pas encore été encaissées mais il sera positif au final car il n'y a pas eu de championnats cette année et donc moins de frais.

Le bilan financier est voté à l'unanimité.

I-3 Election du bureau

Présidente : Mme Méténier ; Vice-Présidente : Mme Gravier (parent d'élève) ; Vice-Président : XX (élève) ; Trésorier : M. Stanek (professeur d'EPS) ; Secrétaire : Mme Baille (professeur d'EPS).

I-4 Impacts de la crise sanitaire

Le masque est obligatoire pendant les déplacements (au stade, en compétitions) et il est à ranger dans un sac plastique pendant la pratique. L'élève doit apporter une bouteille d'eau ou gourde et ne pas la partager avec ses camarades. Les chasubles sont lavées après chaque utilisation. Les genouillères seront partagées entre les cours de hip-hop et de volley.

II Présentation des divers sports proposés par l'AS

II-1 APPN animé par M. Stanek

Cette activité comprend de la course d'orientation, du VTT, du canoë, de l'escalade et du tir à l'arc. Des mini-cycles sont organisés pour chaque activité. Elle s'adresse à tous les niveaux de classe : 32 élèves maximum, soit 8 élèves par niveau (4 filles, 4 garçons).

Elle se déroule le mercredi de 12h30 à 17h30 en divers endroits selon l'activité, et notamment à la base de Choisy pour le canoë, au lycée Claude Bernard pour le VTT et le tir à l'arc. L'escalade se pratique au gymnase de la Croix Nivert quelques samedis matins. Les déplacements se font en car ou en métro. Un « challenge nature » est organisé et la finale se déroule en pleine nature pendant 4 jours pour des élèves de 6ème et 5ème.

Une tenue de rechange est à prévoir car la pratique se fait en extérieur quelle que soit la météo, ainsi qu'une gourde et éventuellement une montre chrono si possible.

M. Stanek communique par mail pour indiquer le groupe d'élèves convoqués, le lieu et l'horaire.

MI.

II-2 Athlétisme animé par Mme Guerrero

Cette activité comprend les 3 grandes disciplines : la course, le lancer et le saut. Seul le saut à la perche ne sera pas pratiqué.

Elle se déroule au stade Suzanne Lenglen (le rendez-vous est fixé directement au stade sur la piste d'athlétisme) sur 2 créneaux horaires : de 13h30 à 15h, de 14h45 à 16h00. Les élèves arrivent et repartent sans le professeur.

La tenue : un bas de survêtement ou un short ; une paire de chaussures à pointes est souhaitable mais pas obligatoire.

6 compétitions sont organisées dans l'année dans le 19eme, elles ne sont pas obligatoires, elles se déroulent en équipes mixtes. Mme Guerrero accompagne les élèves aux compétitions. Un cross facultatif est aussi organisé.

II-3 Volley-ball animé par Mme Baille

Cette activité ne se pratique qu'en loisir, pas de compétition. Elle s'adresse à tous les niveaux de classe.

Elle se déroule le vendredi de 12h30 à 13h30 au gymnase du collège, et le mardi de 16h35 à 18h au gymnase Cévennes (rendez-vous devant la porte extérieure du gymnase du collège rue St Charles). Des genouillères sont fournies mais les élèves peuvent emmener les leurs s'ils le souhaitent.

II-4 Badminton animé par Mme Pelletier

Cette activité se pratique au gymnase du collège le mercredi de 13h15 à 15h15 et le mardi de 12h30 à 13h30. Elle s'adresse à tous les niveaux de classe soit en loisir soit en compétition. Les compétitions ont lieu le mercredi après-midi dans divers gymnases de Paris, les déplacements se font en métro ou bus. Le rendez-vous est devant le gymnase du collège, Mme Pelletier emmène et ramène les élèves. Ces derniers peuvent rentrer seuls sous autorisation parentale. Un calendrier sera donné aux élèves avec les dates d'entraînement et les dates de compétitions. Les compétitions se déroulent en simple, en double et par équipe (2 filles, 2 garçons, 1 jeune officiel).

II-5 Hip-hop animé par M. Ramires

Cette activité comprend deux types de pratique : la danse debout et la danse au sol (breakdance).

Elle se déroule au gymnase du collège le lundi de 12h30 à 13h30 et le jeudi de 12h30 à 13h30 jusqu'à la Toussaint.

Après la Toussaint, les mercredis après-midi seront consacrés aux compétitions, aux battles et à la formation des juges. Les battles se déroulent au Carreau du Temple ou à la Vilette. En début d'année ce sont des « battles duo » (2 danseurs) puis des « battles crew » (4 à 6 danseurs). Les déplacements se font en métro avec M. Ramires. La compétition n'est pas obligatoire, la formation de Jeune Officiel est possible.

Pas de tenue spécifique mais un bas de survêtement est recommandé plutôt qu'un short.

II-6 Atelier chorégraphique par M. Ramires

Il s'agit de danse contemporaine pratiquée le lundi de 17h30 à 19h30 mais aussi d'études d'oeuvres, de découvertes de spectacles de danse ou hip-hop ou cirque le soir. Des danseurs professionnels viennent à l'atelier. Une œuvre chorégraphique sera créée avec les élèves. Les participants sont sélectionnés parmi les licenciés en hip-hop. Une réunion sur ce sujet sera organisée par M. Ramires dans les 15 jours.

III Informations générales

- La cotisation à l'AS est un forfait, elle donne accès à un ou plusieurs sports pour le même prix mais il faut indiquer un classement de préférence des différentes activités choisies sur la fiche d'inscription. La cotisation à l'AS est de 35€ pour les différents sports et 50€ pour les APPN (Activités Physiques de Pleine Nature). Elle comprend une assurance auprès de la MAIF UNSS, mais il est possible de prendre une assurance complémentaire facultative de 11,12€ auprès de cette même compagnie. Un T-shirt de l'AS est offert.
- Toutes les activités sportives commencent la semaine du 28 septembre.
- Pour tous les déplacements en métro, il faut prévoir de donner des tickets de métro/carte Imagin'R aux enfants.
- Quand un professeur accompagne certains de ses élèves en compétition, les autres élèves n'ont pas entraînement. Les parents qui peuvent accompagner ponctuellement les sorties AS peuvent se signaler auprès des professeurs de sport.
- Toutes les informations utiles à l'AS (lieu et heure de rendez-vous pour un départ en compétition, absence d'un professeur, calendrier des compétitions ...) sont signalées sur un tableau AS dans le hall du collège, les licenciés doivent le consulter régulièrement. Les informations sont également sur un blog sur PCN (Paris Classe Numérique).
- Les absences des élèves : les professeurs font l'appel et peuvent appeler les parents ou leur envoyer un SMS en cas d'absences répétées. Les parents peuvent signaler une absence prévue de leur enfant par le carnet de correspondance ou une absence de dernière minute en laissant un message téléphonique à la loge pour le professeur de sport concerné.
- Pour les entraînements du midi, les demi-pensionnaires sont prioritaires à la cantine.